



Le TAMBOUR d'Apremont

BULLETIN MUNICIPAL
JANVIER 2013

www.mairie-apremont60.fr



APREMONT EST MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIEENNE

Le TAMBOUR d'Apremont

Sommaire

Le mot du Maire	2
État civil	5
Urbanisme	5

La Culture	
Club des Arts Plastiques	4
Les Chicoulet	4
Le club de couture	4
Apremont Loisirs créatifs	5
Apremont fait son cinéma	5
Club informatique	6
Concert du Ménestrel	6
Démonstration culinaire	6
Bibliothèque	7
CCA	7

La Jeunesse	
L'école primaire	8
APEIA	8
L'arbre de Noël des enfants	9
A.D.J.A.	9

Les Sports	
AGIL Apremont	10
AGIL section golf	10
Gymnastique volontaire	11
Danse bollywood	11
Badminton	11
Téléthon	11
Club de pétanque	12
Club de Karaté	12
Tennis	12

Les Séniors	
UNC - AFN Apremont	13
La Ruhe	13
Repas des séniors	13

Comptes-rendus des conseils municipaux	14 - 23
--	---------

Présentation de l'Aire Cantilienne	24 - 27
------------------------------------	---------

En cas d'urgence & numéros utiles	28
-----------------------------------	----

CHERS(ES) AMIS(ES),



Comme chaque année je viens vers vous pour un tour d'horizon de la vie de notre village.

Je vous propose de revenir à la page 3 du bulletin de janvier 2012 et de vous arrêter sur les perspectives annoncées.

- **Mise en place de la vidéo-protection** : réalisée, financée par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et en conséquence l'arrêt des patrouilles.
- **Installation d'un système d'économie d'énergie pour le chauffage et l'éclairage de la salle de sports, de la salle communale, de l'école, de l'atelier** : réalisée.
- **Economies attendues par des actions sur l'éclairage public** réalisées partiellement et à poursuivre en 2013.
- **Allée du Parc, aménagements pour éviter les inondations** dans les propriétés : réalisés.
- **L'installation d'un columbarium** dans le cimetière : réalisée.
- **Remplacement des branchements en plomb** : réalisation de la tranche conditionnelle 2.
- **Renforcement électrique Place du 8 Mai** pour ramener dans les normes le pourcentage admissible de chute de tension. Cette opération sera continuée en 2013/2014, rue de Saint Maximin et allée du Parc.
- **Dématérialisation** : transmission électronique des délibérations avec la Sous-Préfecture, des bordereaux de mandats et titres, et paies avec la Trésorerie qui engendre des économies de papier.
- **Marianne d'Or du civisme** pour récompenser votre participation aux élections présidentielles et législatives (500 à 1000 inscrits sur la liste électorale).
- **4^{ème} prix des Villes et Villages fleuris** (301 à 1000 habitants).

Au titre des informations à caractère général et pour aborder les perspectives 2013 j'évoquerai :

- **Pour l'école** un regroupement pédagogique communal que votre Conseil Municipal a voté. Malheureusement la commune d'Aumont-en-Halatte ne l'a pas fait. Ce qui ne nous empêche pas d'accueillir des enfants de Creil et d'Aumont.

- **Eau potable** : concernant notre production d'eau potable le diagnostic de l'état du forage a mis en évidence un encrassement et un colmatage des crépines qui nécessitent une intervention de réhabilitation. Notre fermier Lyonnaise des Eaux mène ce projet qui doit être réalisé début 2013. Pour continuer d'être alimenté nous utiliserons le forage du golf pour amener l'eau et la traiter à la station située près de la salle de sports. Après analyses nous avons eu l'autorisation de l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour cette opération. Nous terminerons le remplacement des branchements en plomb. Nous aurons ainsi en 4 tranches remplacé 152 branchements.

- **Sécurité routière** : En matière de sécurité routière la préfecture met à notre disposition sous forme de prêt un radar pédagogique à partir de mars pour une durée de 6 mois. Nous avons choisi un maître d'œuvre pour faire une estimation sur des travaux de voirie, de signalisation et de réduction de la vitesse dans le village. Ceci concerne principalement la rue et la route de Saint-Maximin, la rue du Geai, la rue du Connétable, la Place du 8 Mai, l'allée du Parc et la rue de Verneuil. Tout ne sera peut être pas possible, et dépendra du coût et des subventions attribuées avec comme objectif de ne pas faire appel à l'emprunt. Réalisation fin 2013 sous réserve de l'obtention des aides en temps utile.

Tous mes vœux vont vers vous pour l'année 2013. Je souhaite à tous qu'elle vous soit au plan personnel, professionnel, familial aussi gaie, fructueuse et heureuse que possible et qu'elle vous garde en bonne santé.

- **Finances** : un effort particulier en matière de fonctionnement de façon à dégager un excédent plus important pour investir mieux.

- **Urbanisme** : les permis de construire et les demandes préalables, obligatoires lorsque vous modifiez l'aspect extérieur de votre propriété (portes, fenêtres, toiture, clôture, etc.) sont instruites par la Direction Départementale des Territoires de l'Oise en référence au Plan Local d'Urbanisme. Cette instruction transparente et légale est soumise à la signature du maire qui engage la responsabilité de la commune.

Certains attaquent ces décisions au tribunal administratif d'Amiens. Leur requête est rejetée. La somme allouée par le tribunal à la commune est dérisoire. Les honoraires d'avocat ne le sont pas et chacun d'entre nous est indirectement concerné.

D'autres problèmes devront être abordés en 2013/2014 :

- **La semaine de 4,5 jours à l'école,**

- **L'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées.**

Autant de décisions qui mobilisent du financement et limitent les autres actions à entreprendre.

- **Extension du périmètre intercommunal** : dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet de l'Oise a établi un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Ce document produit d'une concertation approfondie entre Monsieur le Préfet et les élus a été soumis à plusieurs reprises à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui a finalement adopté en février 2012 un schéma départemental

d'orientation de la coopération intercommunale (SDOCI).

Concrètement 4 communes isolées La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine, Orry-la-Ville et Plailly n'appartenant à aucune communauté de communes ont fait l'objet d'un projet d'arrêté préfectoral d'intégration à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne soumis à la CDCI qui n'a pas émis d'opposition.

Par courrier en date du 21 septembre 2012 Monsieur le Préfet a fait part aux collectivités concernées de proposer par arrêté le rattachement de ces communes à l'Aire Cantilienne avec appel à délibération avant le 21 décembre 2012.

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a délibéré le 25 octobre 2012 et a donné un avis favorable à la majorité. Les quatre communes concernées ont également donné un avis favorable. Six communes sur sept de l'Aire Cantilienne ont donné un avis favorable. La réunion de la CDCI du 22 décembre 2012 a entériné ces avis. Dès lors Monsieur le Préfet prendra un arrêté de rattachement des quatre communes (La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine, Orry-la-Ville et Plailly) au périmètre de la CCAC au plus tard le 1^{er} juin 2013 avec mise en application et au plus tard le 1^{er} janvier 2014.

L'Aire Cantilienne va donc étendre son périmètre pour former un nouvel ensemble territorial de 11 communes et 46 794 habitants ; elle se renforce et confirme ainsi son importance au sein du sud de l'Oise.

Vous trouverez par ailleurs dans ce bulletin des informations sur la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

Gérard Manoussi
Maire d'Apremont

La Culture

CLUB DES ARTS PLASTIQUES

Nous nous retrouvons les lundis et mercredis de 14h à 18h dans une salle de la mairie d'Apremont mise à notre disposition.

Les activités **peinture sur porcelaine, boutis** et **patchwork** sont proposées. Pas besoin de compétences particulières. Juste l'envie de pratiquer l'une de ces activités et de partager un « bon moment ». Si vous souhaitez rejoindre notre Club, les « anciennes » vous donneront des conseils pour que, très vite, vous puissiez réaliser des « merveilles ».

Montant de l'adhésion pour l'année 2013 : 40 €
Comme les années précédentes, le Club des Arts Plastiques a participé au Téléthon organisé à Apremont les 30 novembre et 1^{er} décembre 2012.

La vente a permis de faire un don conséquent au Téléthon 2012. Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à ce résultat.

Très bonne année 2013 à toutes et à tous.
La présidente, Colette Walter

Pour nous rejoindre ou pour nous contacter :
Tél. 03 44 26 12 47



CHICOULET

Comme annoncé dans le dernier Tambour, les 8 et 9 décembre a eu lieu la 17^e expo-vente de santons de Provence. La bonne humeur de la région du midi avec une pointe d'accent était au rendez vous avec les nombreux passionnés de crèches provençales venus découvrir les nouveautés.

Grace à votre présence l'an dernier, nous avons fait trois dons et en particulier, à l'APEIA, chèque qui a été remis lors de la fête de l'école. Venez nombreux l'an prochain et notez que l'exposition se déroulera les 7 et 8 décembre 2013.

*Toute l'équipe des CHICOULET se joint à moi
pour vous souhaiter une bonne année.*
Vincent LESBROUSSART

LE CLUB DE COUTURE

Rattaché au centre culturel d'Apremont, le club de couture « Les Doigts de Fée » offre à ses adhérents la possibilité de s'initier ou de partager leurs compétences en couture, tricot et points comptés.

Nous nous réunissons le mardi entre 15h et 19h, en fonction des possibilités des adhérents, dans une salle mise à notre disposition par la mairie. Si votre emploi du temps vous le permet, venez nous rejoindre. Vous apporterez vos idées et vos compétences qui nous enrichiront les uns les autres. Le montant de l'adhésion pour 2013 demeure inchangé : 15 €.

Que 2013 apporte à chacun son lot de petits bonheurs qui font la vie belle.
La présidente, Charlotte Guilleux

Pour nous rejoindre ou pour nous contacter : 03 44 25 37 72

APREMONT LOISIRS CRÉATIFS

L'association Apremont Loisirs Créatifs est une association autonome (loi 1901) qui se réunit les mardis et jeudis de 14h à 18h dans une salle mise à notre disposition par la mairie.

On y fait toutes sortes d'activités artistiques telles que : broderie, boules de Noël, carte sur papier parchemin, peinture sur porcelaine, cartonnage etc.

Comme les années précédentes, nous avons apportés notre contribution et notre engouement pour le Téléthon qui fut encore une réussite bien que nous n'étions pas, pour cette manifestation à la date nationale. Le don a été de 1 000 € incluant le don de pâtisserie qui nous a été fait par une habitante du village.

Tous les membres de l'association vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2013 et vous donnent rendez-vous lors du prochain Téléthon.

**Pour nous rejoindre
ou pour nous contacter:**
Mme Annie Van Hollebeke
Tél. 03 44 25 31 69
Mme Josiane Koscielny
Tél. 03 44 25 34 19



APREMONT FAIT SON CINÉMA

Mercredi 19 décembre Jean-Pierre Mocky, réalisateur talentueux, reconnu, a choisi Apremont pour tourner quelques scènes d'un court-métrage « Le Don d'Iris » de la série « Hitchcock by Mocky » qui sera diffusé sur canal J, avec comme acteur principal Antoine De Caunes. Plusieurs enfants et ados ont participé en tant que figurants au tournage de scènes dans la cour de la mairie transformée en orphelinat. Un moment exceptionnel d'animation sur le parvis de l'église, dans le parc devant la mairie et dans l'église où de nombreuses personnes présentes ont profité et apprécié le travail d'un tournage de film.



ETAT-CIVIL

NAISSANCES

LEFAUCONNIER CHARLET Saule - 09 mars -
BRIVE LA GAILLARDE
RIBONI Louanne - 07 avril - SENLIS
BELTAIEF Tristan - 12 juin - SENLIS
FABRE-AUBRESPY Valentine - 23 juin - CREIL
BERTHOU Capucine - 07 octobre - SENLIS
CROSS George - 29 octobre - SENLIS

MARIAGES

MAZENS Eric & CHAPPAZ Sylvie - 23 juin
LABASTIE Jean & JAUBERT Nelly - 30 juin
BOURET Vincent & BASTARD Stéphanie - 07 juillet
ROBOL Guillaume & VIVIEZ Anne-Laure - 01 septembre

DÉCÈS

TRONQUET Pierre- 31 décembre 2011 - SENLIS
ROLLAND Liliane Veuve DAUTEUILLE- 04 février - APREMONT
GOUEFFON Jeane Veuve RUAUX - 15 mars - MONCHY ST ELOI
DUCROT François - 22 septembre - APREMONT
GANCE Jean-Claude - 05 novembre - SENLIS

URBANISME

DP BOUZID - 7 rue de Saint Maximin - Création de 2 lucarnes façade sud- 2 velux façade nord- modification d'une fenêtre en porte fenêtre avec balcon face est et clôture
DP BRESSOUD - 6 rue de Saint Maximin - Pose d'un châssis de toit côté jardin
DP LEVY - 2 rue de l'église - Ravalement
DP DUBUIS - 33 rue Pasteur - Changement de menuiseries et ravalement
DP KOLODZIEJCZAK - 2 rue de Saint-Maximin - Clôture
DP CREPIN - 1 Place Gallé - Rénovation de la toiture
DP KOSCIELNY - 86 Place du 8 Mai - Remplacement du portail et balustres
DP KREMP - 96 Place du 8 Mai - Remplacement du portail
DP LEROY - 31 rue de Verneuil - Réfection de clôture
DP ALLEGRE - 21 rue de la Haute Pommeraie - Ravalement
DP DAGNIAUX - 15 Place Gallé - Abri de jardin
DP BOUZID - 7 rue de Saint-Maximin - Démolition de la clôture existante
DP SURSOCK - 53 rue Louis Wallon - Démolition d'un bâtiment
PC VERGANO - 32 Allée du Parc - Extension d'une maison individuelle
PC SURSOCK - 53 rue Louis Wallon - Construction d'une annexe
PC VIOLLET - 4 rue du 11 Novembre - Démolition et reconstruction d'une véranda

LÉGENDES :

DP : Déclaration préalable
PC : Permis de construire

CLUB INFORMATIQUE

NOUVELLE FORMULE : COURS À LA CARTE ET SUR RENDEZ-VOUS

Que vous soyez débutants, utilisateurs occasionnels ou passionnés par : internet, la photo, la vidéo, les petits dépannages ou gérer un PC :

Sur rendez-vous avec Christophe Barbu
Tél. 06 60 42 99 71
club.info.apremont.60@gmail.com

Pour la Bureautique, traitement de texte Word, tableur Excel, Power Point.

Sur rendez-vous avec Erick Liepa
Tél. 06 86 43 01 51

Le club informatique se tient à votre disposition.
Une participation modique de 5 € vous sera demandée par intervention ou séance de 2h maximum.

Toute personne ayant participé à une formation sera considérée comme adhérente au club.
Règlement en espèce ou par chèque à l'ordre du club informatique d'Apremont

Pour nous rejoindre ou pour nous contacter:
Jean Martin
Tél. 03 44 25 39 07 après 20h.00
club.info.apremont.60@gmail.com



CONCERT DU MÉNESTREL

Nous avons accueilli en l'église d'Apremont samedi 1^{er} décembre le conservatoire de musique de Chantilly et de l'Aire Cantilienne pour un concert dédié à Jean-Sébastien Bach.

Soixante dix choristes, la Maitrise et les concertistes sous la direction de M^{me} Agnès Dalarun chef de chœur et de M. Philippe Dalarun pour la direction de l'orchestre, nous ont présenté un programme varié de ce grand compositeur allemand principalement en fin de concert avec le chœur final de la *Passion selon Saint Matthieu*.

150 personnes ont assisté à ce concert où malheureusement la majorité ne représentait pas la commune d'Apremont. Tous nos remerciements aux organisateurs pour cette soirée et à ceux qui ont préparé l'Eglise.

Merci également à l'abbé Bruno Daniel qui accueille toujours avec sympathie les chœurs et l'orchestre du Ménestrel.



DÉMONSTRATION CULINAIRE

Samedi 15 novembre en la salle communale Jean-Claude Jalloux, grand chef de la Grange aux Loups et grand maître de la confrérie du Sabre d'Or nous a proposé une démonstration sur le thème du foie gras. Comment choisir le foie, comment le préparer, comment le disposer dans la terrine, comment le cuire et enfin une dégustation. Vingt cinq personnes dont trois hommes ont écouté avec attention tous les conseils de Jean-Claude Jalloux et nous nous sommes quittés sur des idées de retrouvailles sur d'autres thèmes.

Merci à Jean-Claude Jalloux d'avoir trouvé du temps pour renouer avec une tradition d'il y a quelques années.

L'ÉQUIPE DE LA BIBLIOTHÈQUE VOUS REMERCIE

Par votre présence, votre aide et les œuvres que vous avez exposées, les journées « Je, tu, il, nous créons... » ont attiré un grand nombre d'Apremontois. Elles ont permis de découvrir vos talents et ont donné à beaucoup l'occasion de se rencontrer et de partager. Comme certains ont regretté de ne pouvoir profiter de ces œuvres plus longtemps, quelques unes seront exposées à la bibliothèque. Des photos prises lors de l'exposition sont également disponibles.

Nous restons à votre disposition les mardi de 16h à 18h30 et le samedi de 15h à 17h30, pour les prêts gratuits de livres (en particulier les livres de la rentrée 2012) et de DVD.

Si vous le souhaitez nous pouvons également obtenir des prêts de la MDO pour les livres que nous n'avons pas en bibliothèque (cour de la mairie).

Cette année nous avons encore accueilli quelques nouveaux inscrits, n'hésitez plus, vous aussi, passez nous voir.

CCA

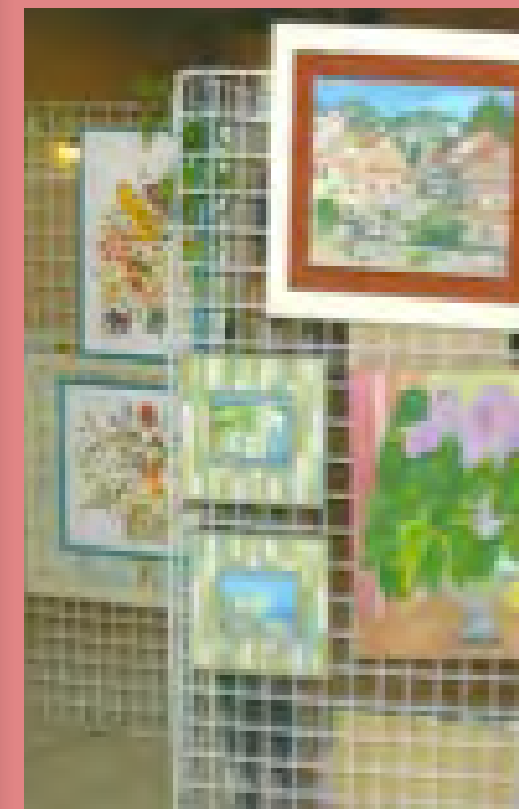
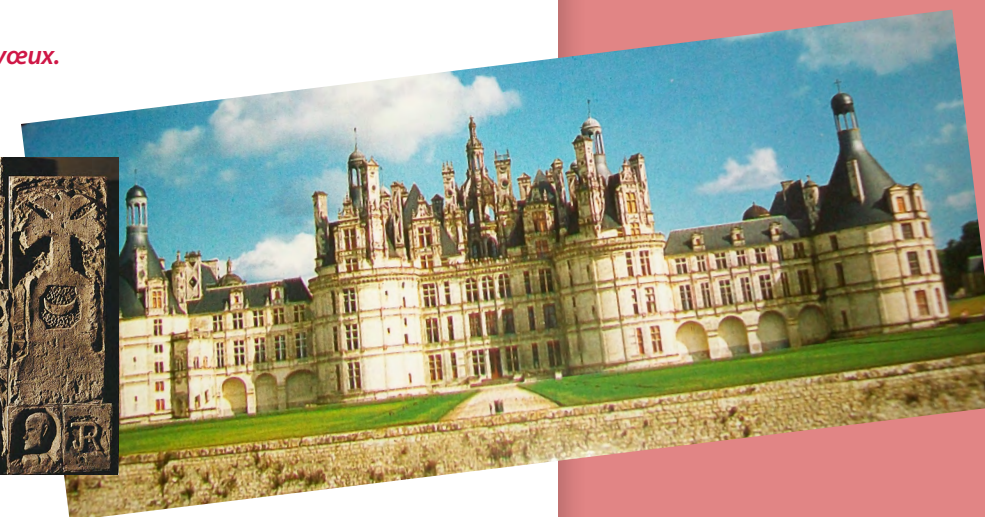
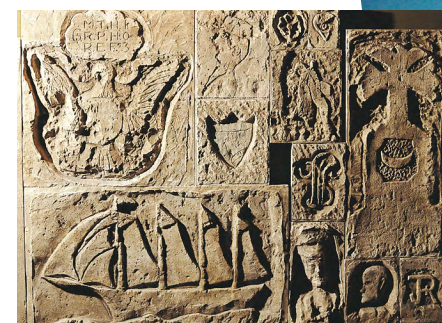
Le centre culturel d'Apremont se réjouit du mode de fonctionnement de ses sections représentées par le club Arts Plastiques et le club Couture où le moteur essentiel réside dans le fait de se retrouver régulièrement chaque semaine pour partager de vrais moments d'amitié.

Cette année, en mars 2012, nous avons découvert le musée Serge Ramond « Les pierres gravées », à Verneuil-en-Halatte, riche de plus de 3 500 moulages de graffiti liés aux guerres.

Puis en juillet, nous nous sommes rendus dans le domaine de Chambord, pour une visite de son prestigieux château, suivi le lendemain d'une dégustation au château de Menetou Salon (avec modération).

Le CCA tient à exprimer ses remerciements à Monsieur le Maire pour l'attribution et le versement d'une subvention.

Le bureau du CCA et les membres de ses sections m'accompagnent pour vous présenter leurs meilleurs vœux.



La Jeunesse



L'ÉCOLE PRIMAIRE

L'année scolaire 2011/2012 a été marquée par le départ en classe découverte des classes de M^{me} Bourgeois et de M^{me} Merkamm. Les enfants ont profité de ce séjour pour renforcer leurs connaissances en astronomie et visiter le Futuroscope. Enseignantes et enfants sont revenus des étoiles plein les yeux.

Cette nouvelle année scolaire débute avec deux heureux événements. En effet, M^{me} Bourgeois a donné naissance à un très beau garçon prénommé Nathan tandis qu'une très jolie petite Clémentine est venue agrandir la famille de M^{me} Merkamm...

La classe de maternelle travaillera toute l'année autour des contes traditionnels et mènera en parallèle un projet en sciences sur les animaux (mode de vie, mode de nutrition, cycle de vie etc.). Ainsi les enfants vont observer et étudier un élevage de poissons en classe et partir en fin d'année visiter un zoo.

La classe de cycle 2 a pour projet la découverte et la construction d'instruments de musique, provenant des 4 coins du monde. Elle poursuit également son projet potager et piscine jusqu'en février. Pour la fin de l'année, les enfants iront visiter la cité de la musique.

La classe de cycle 3 va axer son année autour des projets scientifiques : mise en place d'expériences, construction d'objets technologiques, etc. Tout en poursuivant le projet potager, piscine...

En décembre, toute l'école aura le plaisir de se rendre au cinéma pour voir un dessin animé de Noël afin de terminer cette année 2012 de manière joyeuse.

L'APEIA

Notre association de parents d'élèves soutient les enseignants en les aidant à concrétiser leurs projets de sorties pédagogiques ou classe verte.

Elle participe à l'achat de livres méthodologiques ou abonnements à des magazines. Le 12 février 2013 sera organisé un Mardi Gras festif avec dégustation de crêpes.

Pour nous aider à financer les prochains projets scolaires, un vide grenier aura lieu le 26 mai 2013 ainsi que le barbecue de fin d'année pour clore l'année scolaire.

Notre tarif d'adhésion est de 5 €.

Valérie Keh



L'ARBRE DE NOËL DES ENFANTS

Dimanche 16 décembre, pour patienter en attendant la venue du Père-Noël, une pièce de théâtre « Delphine, Marinette et le Loup » est proposée, aux petits, comme pour les parents, les mamies et les papis. Ce spectacle est suivi d'un goûter à la cantine offert par la Commune. Mais le grand moment, c'est l'arrivée du père Noël à la salle communale.

Vers 16h30, les enfants étaient visiblement impatients. Le bonhomme en rouge traverse la salle en distribuant des bonbons et s'installe sur la scène, près des paquets de jouets, moment magique de la distribution, sous les cris, les rires, les bousculades et parfois les pleurs. 18 heures les lumières du sapin ne clignotent plus, celles de la salle s'éteignent. Tout ce petit monde, retourne chez soi. Demain à la récréation, on en parlera du passage du Père Noël à Apremont.

Pour cette nouvelle année, les membres du CCAS et le responsable, vous présentent leurs meilleurs vœux.

Jean Chappaz



A.D.J.A.

L'année 2012 pour l'A.D.J.A a été ponctuée par 2 grands événements : une soirée déguisée le 31 mars, baptisée «carnaval' party», où tout le monde pouvait venir. Ce n'est pas faute d'avoir fait de la publicité. Le public n'était pas au rendez-vous, mais l'ambiance était quand même bonne grâce à DJ mike-fa et à la venue du collectif «tropikal move» et leur zouk endiable. En juin, le stand de boissons, buffet froid et de desserts était également tenu par l'association lors de la traditionnelle fête de la Saint Jean, qui fût, encore une fois, un succès.

Tous les membres de l'Association Des Jeunes Apremontois vous souhaitent les meilleurs vœux pour l'année 2013.

Guillaume Louis



Les Sports

Les Sports



AGIL

APREMONT GROUPEMENT INTER LOISIRS

Cette association regroupant plusieurs sections d'activités sportives a changé cette année de bureau. Les nouveaux membres tiennent tout particulièrement à remercier et féliciter leurs prédécesseurs pour leur dévouement et leur investissement qui ont permis le maintien et le développement de cette association.

Une assemblée générale de tous les adhérents de toutes les sections aura lieu courant janvier (la date précise sera communiquée ultérieurement). Cette année 2013 verra les enfants de l'école bénéficier de cours de golf.

L'AGIL est heureuse de vous annoncer la naissance d'une nouvelle section : « Forme et Bien Être » qui a pour objectif de faciliter des exercices physiques dans des conditions de sécurité et de confort optimales. Les activités de cette section se dérouleront dans la salle des sports au niveau de la mezzanine, en cours d'aménagement à cet effet. Un site internet vient d'être créé, si vous désirez de plus amples renseignements sur nos activités vous pouvez vous connecter sur : agil-apremont.reseaudesassociations.fr. Si vous avez l'intention de vous inscrire à une activité, n'hésitez pas, il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Toute l'équipe de l'AGIL vous souhaite une excellente année, que celle-ci vous permette de vous réaliser sportivement et culturellement

Michèle Guillou

Agathe Mobian championne de Picardie minimes filles

Agathe a terminé première de la compétition servant de qualification au championnat de France qui s'est déroulé les 23 et 24 Juin au golf de l'Ailette.

Félicitations Agathe !

AGIL SECTION GOLF

L'année 2012 a encore permis aux adhérents de se retrouver régulièrement pour partager dans la bonne humeur ce sport pratiqué depuis les plus jeunes jusqu'aux plus anciens. Les rendez-vous hebdomadaires sur les golfs d'Apremont et de Raray (semaine 18 trous, WE 9 trous) permettent aux joueurs de tout niveau de se perfectionner au contact des meilleurs dans un esprit de grande convivialité et tolérance.

L'AGIL Golf n'a pas manqué cette année d'organiser ses deux grandes sorties traditionnelles en mai en Angleterre et en septembre en France.

Tous les participants ont apprécié le plaisir de découvrir et jouer sur des parcours différents et chaque fois dans un environnement superbe et dans une ambiance de détente. L'AGIL Section Golf permet à ses adhérents de pratiquer ce sport dans des conditions abordables et elle est toujours heureuse d'accueillir de nouveaux « accros » à cette activité passionnante.

Tous les membres de la section golf vous souhaitent une bonne et heureuse année 2013.

Jean-Claude Guilleux

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Sous la houlette d'Isabelle Menon, animatrice diplômée, nos adhérents se retrouvent tous les jeudis matin pour une gymnastique d'entretien musculaire et cardio-respiratoire avec petit matériel et en musique. Les cours se déroulent à la salle communale d'Apremont le jeudi de 9h à 10h (excepté pendant les vacances scolaires).

La cotisation pour la saison 2012/2013 a été fixée à 87 € pour un cours par semaine (montant de la licence et adhésion à la Fédération inclus). Les inscriptions sont possibles en cours d'année. La cotisation est alors calculée au prorata des cours restants.

Il n'est jamais trop tard pour se mettre ou se remettre en forme. Profitez du **BON DÉCOUVERTE** ci-joint pour venir nous rejoindre à la gymnastique volontaire.

Bonne année sportive à tous

*Pour plus de renseignements,
bureau de l'Agil, section Gymnastique Volontaire :
Marie-Claude BERTRAND, Présidente (06 73 81 64 58)
Jocelyne LAMBERT, Trésorière (03 44 24 64 03)
Jeannine JUGE de ROUVILLE (03 44 24 58 56)*

LA DANSE BOLLYWOOD

La danse Bollywood s'installe solidement à Apremont. Pour la fête St Jean 2012, les élèves de l'école de danse Bollywood ont réalisé un tout premier spectacle dans la commune qui a enchanté les spectateurs.

Au delà de la danse, le groupe d'élèves s'ouvre à la culture et aux coutumes indiennes, dans une ambiance agréable. Les cours sont l'occasion d'échanges entre les élèves, mais également procurent une activité sportive et un réel bien être. Ils permettent de lutter contre le stress de la vie de tous les jours. Les élèves préparent déjà la prochaine fête de la St Jean et seront heureux de vous y accueillir pour vous faire découvrir cette discipline originale et dynamique.

Bonne année à tous.

Kajal Tiers

Renseignements au 06 43 05 30 55

BADMINTON

«Une raquette, un volant, un sport de réflexe !»

Voici comment le badminton pourrait être résumé simplement. C'est un sport qui attire autant les hommes que les femmes et qui convient aux personnes de toutes tailles et de tous poids.

La section compte à ce jour sept membres, quatre jeunes et trois adultes (deux femmes et un homme). Le badminton développe l'adresse et les réflexes et fait travailler épaules et pectoraux.

Nous nous retrouvons tous les vendredis soir à la salle des sports. C'est un bon moyen pour cette nouvelle année de se remettre au sport et de rencontrer des gens.

Passez une très bonne année 2013

Patrice Goudet

BON « DÉCOUVERTE »

POUR 1 SÉANCE DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DURANT LE PREMIER TRIMESTRE 2013

Venez découvrir la Gymnastique Volontaire le jeudi de 9h à 10h. Merci de présenter ce bon à l'animatrice.



TÉLÉTHON

Cette année, le Téléthon à Apremont a eu lieu une semaine avant la date officielle, soit les vendredi 30 novembre et samedi 1^{er} décembre.

Un peu moins de participants du côté des associations, les visiteurs ont été aussi un peu moins nombreux.

Un grand choix de cadeaux était proposé, par le Club couture, les Arts plastiques, ainsi que par les Loisirs créatifs. La Bibliothèque a refait un scrabble géant qui, comme toujours, attire les visiteurs. L'Agil section Gymnastique proposait des massages et vente de gâteaux et crêpes.

La somme versée au profit du Téléthon, cette année est de 1 453 €. Tous mes remerciements à ceux et celles qui continuent de s'investir pour cette cause. Et réfléchissons comment dynamiser cette manifestation !

Florence Lajeunesse
Conseillère municipale
Coordinatrice Téléthon Apremont



CLUB DE PÉTANQUE

Nous sommes un club de loisir ouvert exclusivement à tous les habitants d'Apremont, à leurs familles et amis. Nos rencontres lors des concours sont avant tout un moment de détente et de convivialité.

Que vous soyez une femme ou un homme, débutants ou joueurs plus avertis, chacun a une chance de gagner, avant tout l'essentiel étant de participer.

En 2012, nous avons organisé six concours avec une participation sur l'année de 87 joueurs dont un vétéran qui à l'âge de 88 ans fini souvent dans les premiers ! Il vient toujours avec plaisir et avec une belle joie de vivre qui ravit tous les joueurs.

Cette année nous avons fait deux repas organisés par les membres du bureau, un au mois de juin et l'autre lors de notre dernier concours. À ce propos, nous remercions notre cuisinier pour son talent.

Alors, venez profiter avec nous de ces moments de détente en participant à nos concours, les dates vous seront communiquées dans le calendrier des manifestations.

TARIFS :

L'adhésion au club pour l'année est de :

Adultes : 10 € ; Couple : 15 € ; - de 16 ans : 5 €

Concours si vous êtes adhérents au club :

Adultes : 5 € ; - de 16 ans : 3 €

Concours si vous n'êtes pas adhérents au club :

Adultes : 10 € ; - de 16 ans : 5 €

*Les membres du bureau vous présentent
leurs meilleurs vœux pour l'année 2013
Maintenant, à vous de jouer et de faire vivre ce club !*

*Pour nous rejoindre ou pour nous contacter :
Pascal Van Hollebeke 03 44 25 31 69 après 20h*



KARATÉ CLUB

Le karaté club a été créé en 2000 par Bastien Georges (Apremontois), Il compte actuellement une quinzaine de licenciés dont 6 ceintures noires.

Le karaté do signifie «voie par la main vide», c'est un art martial japonais, c'est une discipline du corps et de l'esprit les cours sont assurés par Frédéric Leduc ceinture 3^{ème} dan professeur diplômé d'état.

Le mercredi (salle communale) de 19h à 20h30 Self défense
Le vendredi (gymnase) de 19h à 20h30 Karaté contact.

Renseignements au 06 43 05 30 55

Frédéric Leduc



TENNIS

L'AGIL Apremont Section Tennis est un club de tennis qui offre la possibilité aux Apremontois de pratiquer le tennis en toute liberté à la salle de sport et à des tarifs avantageux.

La section tennis apremontoise offre la possibilité aux enfants de 6 à 18 ans de s'initier, se perfectionner dans une ambiance familiale et agréable grâce à l'école de tennis animée par Elisabeth Darmon. Les plus volontaires pourront aussi participer aux championnats par équipe ou individuels organisés par la fédération de l'Oise.

Pour toute information rendez vous sur notre site internet :
www.agil-apremont.com/tennis
ou contacter Christèle Lorenzo par mail :
lorenzo.christele@gmail.com
ou
Elisabeth Darmon pour l'Ecole de tennis :
lisie08@hotmail.fr

Les Séniors



UNC – AFN D'APREMONT

Nous anciens combattants d'AFN et d'Indochine, qui avons donné 28 mois de notre jeunesse en Afrique du Nord et en Indochine, donnons aux jeunes générations et au grand public le moyen de participer à la transmission de notre mémoire du souvenir.

Tel est le sens des sections d'anciens combattants, comme celle d'UNC-AFN d'Apremont, venez vous recueillir, au mois de septembre, tous les ans à l'Arc de Triomphe à Paris pour participer au ravivage de la flamme, le 11 novembre, le 5 décembre, le 8 mai et le 14 juillet au monument aux « Morts pour la France » au cimetière d'Apremont.

Pour ces raisons notre village répond toujours présent aux convocations, du congrès départemental, à l'assemblée générale, de la fédération, également pour d'autres cérémonies qui marquent notre histoire. Comme l'écrit Pierre Emmanuel « des hommes ont su mourir pour demeurer des hommes » ne les oublions pas.

La section UNC-AFN d'Apremont vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2013.

LA RUCHE

En historique, je vous rappelle que l'association la Ruche est inscrite à la fédération des Aînés Ruraux de l'Oise, qui pour l'ensemble du territoire français comprend 800 000 adhérents avec 1 000 clubs. Ainsi vous pouvez mieux vous rendre compte que l'association nationale des Aînés Ruraux est la plus représentative auprès des autorités de tutelle, ministère de la Santé, des Personnes Âgées, des Transports, selon les attentes concernant les séniors.

Actuellement nous rencontrons une diminution des adhérents.

En somme, la personne qui arrive en retraite aujourd'hui n'a plus rien de commun avec celle qui cessait son activité, il y a 50 ans. Elle a eu une vie radicalement différente à tous points de vue et ses besoins sont totalement nouveaux.

Les membres de l'association « La Ruche » vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2013

REPAS DES SENIORS

Convivialité, nom féminin qui exprime les relations positives entre les personnes d'une même rue, d'un même quartier, d'un village.

Cette année le 14 octobre 2012, les séniors d'Apremont se sont retrouvés pour participer au repas annuel offert par la commune et le CCAS.

Les doyens Vicky Grizzo et Gilbert Mésseant étaient aux côtés de monsieur le maire Gérard Manoussi et de Jean-Michel Dagniaux, maire-adjoint, étaient également présents des conseillères et des conseillers, ainsi que des jeunes de l'association ADJA. Cet excellent repas était concocté par Jean-Claude JALLOUX, responsable de la Grange aux Loups.

Une soixantaine de convives ont profité de l'occasion pour rencontrer son voisinage, et rompre l'isolement.

La Commission CCAS vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2013, ses vœux et souhaits les plus sincères.

Les réunions du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2012

L'an deux mil douze, le vingt trois janvier à 20h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du maire et sur sa convocation.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gérard MANOUSSI, Jean CHAPPAZ, Patrick BOUQUEAU, Jean-Michel DAGNIAUX, Florence LAJEUNESSE, Wilfrid LOSSEL, Laurent DECOSTER, Pierre JOUBERT.

ABSENTS : Eric KREMP (pouvoir à Patrick BOUQUEAU), Eric JACOB, Jean-Louis COUSSY, Delphine BARBET (pouvoir à Gérard MANOUSSI), Valérie DAUPLAY, Daniel DOUCELIN. Secrétaire de séance : Wilfrid LOSSEL.

1 - COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 13 DÉCEMBRE 2011 :

Le compte rendu est accepté à l'unanimité des membres présents.

2 - RAPPORT ANNUEL 2010 DE L'EAU POTABLE :

L'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise) nous a transmis le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2010. Il sera demandé à l'ADTO ce qui correspond aux ventes d'eau non domestiques et la différence de prix par rapport aux ventes d'eau domestiques. Ce rapport est consultable en mairie. Il est accepté à l'unanimité.

3 - TARIFICATIONS 2012 :

Les prix restent inchangés. Ils sont rappelés pour information.

SALLE COMMUNALE

APREMONTOIS

Journée.....	190,00 €
Week-end.....	310,00 €
Cauton ménage.....	100,00 €
Cauton salle.....	310,00 €

EXTÉRIEURS

Exposition/vente.....	1 100,00 €
Cauton ménage.....	150,00 €
Cauton salle.....	310,00 €

CONCESSIONS CIMETIÈRE

50 ans renouvelable	450,00 €
---------------------------	----------

RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

.....	500,00 €
-------	----------

4 - DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR 2012 :

* **Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux** la nécessité de réaliser des travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments publics de la Commune, à savoir l'école, la salle communale, la salle de sports et les ateliers municipaux ainsi que sur l'éclairage public.

Des devis ont été sollicités pour permettre la mise en place de ces systèmes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte ces travaux tels que défini ci-dessus,
- sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2012.

* **Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux** la nécessité de l'installation d'un columbarium dans l'ancien cimetière communal.

Un devis a été sollicité pour permettre sa mise en place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte cette installation telle que définie ci-dessus,
- sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2012.

5- REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE COMMUNAL :

Monsieur le Maire rappelle qu'une fermeture de classe à la rentrée 2011/2012 était prévue. Grâce à la mobilisation de tous, la fermeture n'a pas eu lieu. Toutefois le problème pourrait à nouveau se poser pour la rentrée scolaire 2012/2013.

Afin de remédier à cette fermeture de classe et après avoir rencontré Madame l'Inspectrice de Senlis et Madame le Maire d'Aumont, nous avons pensé faire un regroupement pédagogique communal avec la commune d'Aumont-en-Halatte qui à ce jour n'a pas d'école. Les enfants d'Aumont sont scolarisés à Senlis et Chamant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce regroupement pédagogique communal avec Aumont-en-Halatte à compter de la rentrée scolaire 2012/2013 qui entraîne que les enfants d'Aumont-en-Halatte non scolarisés à ce jour le soient à Apremont.

6- QUESTIONS DIVERSES :

* **Monsieur le maire** informe le conseil que la société de surveillance n'a pas renouvelé le contrat puisque la vidéo-protection doit être installée.

Le Conseil Municipal souhaite que soit renouvelé ce contrat. Monsieur le Maire rencontrera le responsable.

* **La préfecture** nous rappelle notre obligation quant aux chats et chiens errants. Nous avons une convention avec le chenil de Saint-Claude, qui malheureusement a fermé ses portes. Aussi nous devons nous rapprocher d'un autre prestataire pour le ramassage de ces animaux errants.

* **Monsieur le maire** présente les statistiques du centre de secours de Lamorlaye pour l'année 2011.

* **Monsieur le maire** informe les conseillers de la mise en place d'un salon du jardin réservé aux professionnels sur les terrains du polo du 21 au 24 mai 2012.

* **Monsieur Chappaz** présente le tableau de permanence des conseillers pour les élections présidentielles des 22 avril et 6 mai 2012.

* **Monsieur Bouqueau** souhaiterait que monsieur le curé soit plus souple quant aux concerts organisés dans l'église et souligne que c'est la commune qui entretient cet édifice.

* **Madame Lajeunesse** se renseigne sur la date de sortie du tambour. Il sera prêt pour fin janvier.

* **Monsieur Decoster** précise qu'un candélabre ne fonctionne toujours pas. La société sera relancée pour son passage. Il demande également le nettoyage des caniveaux et trottoirs au fond de la Normandie. Ceux-ci sont entretenus régulièrement par le service technique.

* **Monsieur Lossel** remarque qu'il y a des dépôts sauvages sur les abords de la D606, endroit qui normalement est entretenu par la DDE. Il précise aussi que beaucoup de voitures stationnent à nouveau en forêt vers le Verbois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45. Fait et délibéré, les jours, mois et an que-dessus, et ont les membres présents signé le registre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2012

L'an deux mil douze, le trente mars à 20h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du maire et sur sa convocation.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gérard Manoussi, Jean Chappaz, Patrick BOUQUEAU, Jean-Michel DAGNIAUX, Florence LAJEUNESSE, Eric KREMP, Wilfrid LOSSEL, Laurent DECOSTER, Jean-Louis COUSSY, Delphine BARBET, Daniel DOUCELIN.

ABSENTS : Eric JACOB, Pierre JOUBERT, Valérie DAUPLAY. Secrétaire de séance : Jean-Michel DAGNIAUX.

1- COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 23 JANVIER 2012 :

Le compte rendu est accepté à l'unanimité des membres présents.

2- RACHAT DE PARCELLES :

Monsieur le Maire avait proposé lors du conseil du 18/03/2011 le rachat de la parcelle cadastrée AB 174, cette dernière appartenant à la SCI la Normandie. Le gérant de cette SCI ayant donné son accord pour la céder.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par délibération n° 8/2011 avait autorisé Monsieur le Maire à entreprendre cet achat et à signer les documents nécessaires.

Sur le même principe deux autres parcelles sont concernées, l'une cadastrée D 341 et l'autre AB 97 appartenant aussi à cette SCI.

La parcelle D 341 a d'ailleurs fait l'objet d'une délibération du 27/02/1981 par laquelle la commune reprenait cette parcelle.

Monsieur le Maire sollicite des conseillers municipaux la possibilité de regrouper l'achat de toutes ces parcelles en établissant un seul acte.

Le prix de ce rachat se fait à l'euro symbolique, ces parcelles créant une valeur vénale de 1 500 €.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le rachat des trois parcelles dans les conditions précisées et autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

3- INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DES LOGEMENTS INSTITUTEURS :

La Préfecture, par circulaire du 28/03/2012 invite le Conseil Municipal à émettre un avis sur le taux de progression de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2012, sachant que le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac a été estimé à 1,7 %. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au taux de 1,7 %.

4- COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2011 DU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT :

Les réunions du Conseil Municipal

5- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2011 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le compte administratif 2011 du budget eau/assainissement présenté par le Président, à la majorité des membres présents, à raison de 9 voix pour et 1 abstention, à l'exception du Président, dont les résultats sont les suivants :

EXPLOITATION : excédent de clôture : 57 996,53 €

INVESTISSEMENT : excédent de clôture : 37 194,43 €.

Vu les restes à réaliser qui s'élèvent comme suit :

- **DÉPENSES** : 58 550,00 €

- **RECETTES** : 44 791,00 €, soit un déficit de 13 759,00 € et un excédent total de 23 435,43 €.

Aussi la somme de 37 194 € sera reportée en investissement recettes au compte 001 et la somme de 57 996 € sera reportée en exploitation recettes au compte 002.

Le compte de gestion présenté par le Receveur de la Trésorerie de Creil, comptable de la commune, présentant les mêmes résultats est également accepté.

6- BUDGET PRIMITIF 2012 DU BUDGET EAU/ ASSAINISSEMENT :

Le budget primitif 2012 est voté à l'unanimité pour la somme de 105 013 € en section d'exploitation et pour 150 202 € en section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

7- COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2011 DE LA COMMUNE :

8- AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le compte administratif 2011 du budget de la Commune, présenté par le Maire, à l'unanimité des membres présents, à l'exception du Maire, dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT : excédent de clôture : 30 911,25 €

INVESTISSEMENT : excédent de clôture : 49 769,49 €.

Vu les restes à réaliser qui s'élèvent comme suit :

- **DEPENSES** : 38 840,00 €

- **RECETTES** : 13 123,00 €, soit un déficit de 25 717,00 € et un excédent total de 24 052,49 €.

Aussi la somme de 49 769 € sera reportée en investissement recettes au compte 001 et la somme de 30 911 € sera répartie en exploitation recettes au compte 002 pour un montant de 20 000 € et la somme de 10 911 € affectée en réserves au compte 1068.

Le compte de gestion présenté par le Receveur de la Trésorerie de Creil, comptable de la commune, présentant les mêmes résultats est également accepté.

9- TRAVAUX SUR UNE CONCESSION CIMETIÈRE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la prise en charge de la facture de travaux sur la concession au

cimetière appartenant à la famille MAHIEUX-LOTH parcelle AC 46 dans l'ancien cimetière suite à une erreur lors de la procédure de reprise de concessions.

Cette facture s'élève à la somme de 5 326,05 € TTC et sera inscrite au budget primitif 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette prise en charge.

10- SUBVENTIONS 2012 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser les subventions 2012 inscrites au budget primitif 2012 de la commune aux associations suivantes :

- AGIL :	2 000 €
- APEIA :	500 €
- APREMONT LOISIRS-CREATIFS :	400 €
- ASDAPA :	100 €
- BIBLIOTHEQUE :	1 200 €
- CENTRE CULTUREL D'APREMONT :	450 €
- CMAC :	3 000 €
- COORDINATION SANITAIRE ET SOCIALE :	100 €
- INSPECTION ACADÉMIQUE DDEN :	80 €
- LA RUCHE :	200 €
- LA SOURCE ÉPICERIE SOCIALE :	410 €
- LIGUE CONTRE LE CANCER :	80 €
- PRÉVENTION ROUTIÈRE :	54 €
- UNC :	300 €

11- TAUX DES QUATRES TAXES DIRECTES LOCALES 2012 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 1,020145 aux 4 taxes directes locales 2012 de la commune, soit les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 13,14 %	
pour un produit de	204 984 €
- Taxe foncière (bâti) : 17,76 %	
pour un produit de	165 168 €
- Taxe foncière : (non bâti) : 33,38 %	
pour un produit de	9 814 €
- Cotisé^o Foncière des entreprises : 15,74 %	
pour un produit de	18 872 €

TOTAL : 398 838 €

12- BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA COMUNE :

Le budget primitif 2012 est voté à l'unanimité pour la somme de 590 480 € en section de fonctionnement et pour 119 175 € en section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

13- QUESTIONS DIVERSES :

***Monsieur le Maire** informe le Conseil qu'un salon du jardin réservé aux professionnels est organisé au Polo et que le Trophée d'Apremont sera de ce fait déplacé à une autre date.

***Monsieur le Maire** précise qu'il y a lieu de remplacer certains conseillers délégués dans différentes commissions, à savoir :

- **Sage** : Monsieur Pierre JOUBERT, titulaire, remplacé par Laurent DECOSTER.

- **Syndicat des Collèges de Senlis** : Eric JACOB, titulaire, remplacé par Florence LAJEUNESSE et suppléante Christelle LORENZO, remplacée par Jean-Michel DAGNIAUX.

- **SE 60** : suppléante, Valérie DAUPLAY remplacée par Laurent DECOSTER.

***Monsieur le Maire** informe le Conseil concernant l'emprunt des trottinettes de l'école la nuit par des jeunes du village, ils seront astreints à une journée de travail d'intérêt général.

***Madame Florence LAJEUNESSE** demande des explications concernant le traçage au sol dans le virage à l'angle de la rue Louis Wallon et de la Route de Saint-Maximin. Ils ont été tracés pour un éventuel élargissement du trottoir mais cela semblerait poser problème pour que les cars puissent tourner.

***Madame Delphine BARBET** rapporte le problème de l'enclos installé sur les terrains du polo en face des maisons de la rue de Verneuil. Cela apporte des désagréments comme la poussière et les odeurs. Monsieur Perrier, Directeur sera consulté.

***Monsieur Eric KREMP** demande si la forêt a été reboisée côté Verbois. Effectivement cela a été fait mais ce sont de petites plantations.

***Monsieur Laurent DECOSTER** demande si la commune peut percevoir une taxe lors de l'organisation du salon du jardin au Polo. Monsieur le maire lui précise que cet événement se déroule sur les terres de l'Institut mais qu'il se renseignera.

***Monsieur Daniel DOUCÉLIN** précise que la limitation de vitesse n'est pas respectée dans le village. Une réflexion sera menée quant aux possibilités de réduire cette vitesse. Il demande des explications quant aux restes d'animaux trouvés en forêt. Monsieur le Maire lui répond qu'il a pris contact avec le Président de la Société de Chasse de la Haute Pommeraie qui était conscient du problème et s'engageait à le traiter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h. Fait et délibéré, les jours, mois et an que-dessus, et ont les membres présents signé le registre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2012

L'an deux mil douze, le six juillet à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire et sur sa convocation.

ETAIENT PRÉSENTS : Gérard MANOUSSI, Jean CHAPPAZ, Patrick BOUQUEAU, Jean-Michel DAGNIAUX, Wilfrid LOSSEL, Laurent DECOSTER, Jean-Louis COUSSY, Delphine BARBET, Valérie DAUPLAY, Daniel DOUCÉLIN.

ABSENTS : Florence LAJEUNESSE, Eric KREMP, Eric JACOB, Pierre JOUBERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Wilfrid LOSSEL.

1- COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 30 MARS 2012 :

Le compte rendu est accepté à l'unanimité des membres présents.

2- DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour, ce dernier étant souvent sollicité auprès de nos services.

Après acceptation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rendre obligatoire le diagnostic assainissement sur notre Commune lors d'une vente. Ce diagnostic sera effectué par notre délégataire, la Lyonnaise des Eaux à Creil, dans le cadre de notre délégation de Service Public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

3- DÉCISIONS MODIFICATIVES :

Investissement dépenses :

D 2315 : immobilisations en cours

Diminution de crédits : 1 100,00 €

D 21534 : réseaux d'électrification

Augmentation de crédits : 7 915,00 €

TOTAL : 6 805,00 €

Investissement recettes :

R 204182 : autres bâtiments

Augmentation de crédits : 6 805,00 €

TOTAL : 6 805,00 €

4- RAPPORTS ANNUELS EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET SICTEUV :

Monsieur le Maire précise que les rapports sont mis à disposition et consultables en mairie.

5- RÈGLEMENT DU COLUMBARIUM ET TARIFICATIONS :

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 13/12/2011, avait approuvé à l'unanimité la création d'un columbarium et

Les réunions du Conseil Municipal

d'un jardin du souvenir.

Ce columbarium constitue un espace de 6 cases.

Les tarifs sont les suivants :

- Alvéoles cinéraire (25 ans renouvelable) pouvant accueillir deux cendriers : 1 500,00 €.

- L'accès au jardin du souvenir : 100,00 €

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de la commune à raison de 2/3 et 1/3 sur le budget du CCAS.

Ces tarifs ainsi que la répartition sont acceptés à l'unanimité et seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2012.

6- RENFORCEMENT BT AÉRIEN POSTE MAXIME - PLACE DU 8 MAI :

Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune, Vu la nécessité de procéder au renforcement du réseau d'électricité pour le Poste Maxime-Place du 8 Mai, Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 27 avril 2012 s'élevant à la somme de 30 012,35 € (valable 3 mois), Vu le montant prévisionnel de la participation du SE60 de 15 197,33 € (avec subvention), Vu les statuts du SE 60 en date du 30 avril 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- Accepte la proposition du Syndicat d'Electricité de l'Oise d'extension du réseau électrique Poste Maxime-Place du 8 Mai en technique Aérien,
- Prend Acte que le Syndicat d'Electricité de l'Oise demandera les subventions pour son compte et réalisera les travaux,
- Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux,
- Prend Acte de la participation du SE 60 pour les sommes restant à sa charge.

7- CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, introduit par la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les Orientations de la Politique Energétique dite Loi « POPE », permet à un certain nombre de personnes morales, qui engagent des travaux d'amélioration de la performance énergétique sur ses équipements et bâtiments, d'obtenir, en contrepartie des investissements, des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Les certificats obtenus peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir d'autres projets.

Monsieur le Maire indique que pour déposer une demande de Certificats d'Economies d'Energie, il est nécessaire d'atteindre un seuil de 20 Gwh cumulés actualisés, ce qui représente un volume de travaux important qu'il est difficile d'atteindre isolément. Monsieur le Maire précise toutefois

qu'il a été prévu la possibilité pour les personnes morales éligibles, de se regrouper afin d'initier conjointement une demande de CEE.

Enfin, Monsieur le Maire informe les membres de la démarche de Syndicat d'Electricité de l'Oise, dit « SE60 », d'organiser un regroupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux éligibles, qui ne pourraient pas accéder à ce dispositif, d'en bénéficier et d'accéder à l'expertise et à l'assistance du Syndicat, pour le montage des dossiers via son prestataire : Capital Energy qui sera le dépositaire de la demande.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'adhérer au groupement de collecte et de désigner le SE60 « tiers regroupeur ».

Le SE60 reversera à un certain nombre de personnes morales, le produit de la vente des CEE (déduction faite des frais de gestion) pour les actions réalisées.

Vu le Code de l'Energie, après en avoir délibéré :

Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de collecte mis en place par le SE60 et acte que le dépositaire des demandes de CEE sera Capital Energy.

Le Conseil désigne le SE60 « tiers regroupeur » des CEE au sens de l'article 7 du Décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010 relatif aux Certificats d'Economies d'Energie, jusqu'à la fin de la deuxième période triennale définie à l'article 1 du décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010, soit le 31 décembre 2013.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion relative au transfert et à la valorisation de Certificats d'Economies d'Energie ainsi collectés par le SE60.

8- QUESTIONS DIVERSES :

* **Monsieur le Maire**, après avoir assisté au dernier conseil d'école, rapporte qu'il a été demandé pour la cantine de faire deux services à compter de la rentrée de septembre, ceci pour diminuer le bruit. Le Conseil accepte de faire un essai jusqu'aux vacances de Toussaint avec un premier service à 12h pour les petits et un second service à 12h45 pour les grands. Ceci nécessitera la mobilisation de Jean-Christophe MARTIN pour aider au service des grands pendant que Virginie SANEL aura en charge la surveillance des petits.

Il a été demandé également par une famille la possibilité d'avancer le périscolaire à 7h30. Etant donné que cela ne concerne qu'une seule personne, le Conseil Municipal refuse.

Une famille souhaitait le début de la classe à 8h30. Monsieur le Maire considère que cette décision relève de l'éducation nationale et des parents d'élèves mais souhaite être associé pour les conséquences sur la garderie et la cantine.

* **Une personne** a sollicité la possibilité de louer le local annexe à la salle communale pour entreposer du matériel. Le Conseil refuse pour des raisons de sécurité, les locaux ayant été fermés pour ce même motif.

* **Monsieur le Maire** informe le conseil :

- de la nouvelle loi sur l'augmentation de 30 % des droits à construire. Ce sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil,

- du procès gagné demandant l'annulation du permis de construire accordé par la Commune pour la construction rue de la Haute Pommeraie,

- que la course des communes de l'Aire Cantilienne dans le cadre de la course des quartiers à Chantilly a été remportée par la Commune d'Apremont,

- du lancement de la consultation pour maîtrise d'oeuvre pour des travaux de voirie,

- de la demande de prêt d'un radar pédagogique et que la Commune est inscrite sur liste d'attente.

* **L'ensemble du Conseil** souligne que la Fête de la Saint Jean a été réussie.

* **Monsieur DECOSTER** fait remarquer qu'il y a beaucoup plus de circulation dans Apremont actuellement. Ceci étant dû aux travaux sur la RD 330. Il demande si des contrôles de gendarmerie sont effectués. Monsieur lui précise que oui.

* **Monsieur DOUCÉLIN** précise le dépôt de gravats sur le trottoir à côté de l'Open House. Monsieur Manoussi répond qu'il sera à nouveau demandé de les enlever. Il précise que les gens roulent vite dans la rue Pasteur et que la rue du 11 Novembre est descendue en sens interdit.

* **Monsieur LOSSEL** demande à Monsieur le Maire d'intervenir auprès de Monsieur Perrier pour que la tonte des terrains de polo ne soit pas effectuée avant 10h le dimanche. Il souligne les nombreux trous rue de Saint Maximin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que-dessus, et ont les membres présents, signé le registre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze, le cinq octobre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire et sur sa convocation.

ETAIENT PRÉSENTS : Gérard MANOUSSI, Jean CHAPPAZ, Patrick BOUQUEAU, Jean-Michel DAGNIAUX, Florence LAJEUNESSE, Eric KREMP, Wilfrid LOSSEL, Laurent DECOSTER, Daniel DOUCÉLIN.

ABSENTS : Eric JACOB, Pierre JOUBERT, Jean-Louis COUSSY, Delphine BARBET, Valérie DAUPLAY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Wilfrid LOSSEL.

1- COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 06 JUILLET 2012 :

Le compte rendu est accepté à l'unanimité des membres présents.

2- RAPPORTS D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE :

Les rapports d'activités du bilan 2011 et des perspectives 2012 ainsi que le bilan 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers assimilés sont à la disposition de tous en mairie. Ils sont approuvés à l'unanimité.

3- ENQUETE PUBLIQUE SOCIETE SPAT À SAINT-MAXIMIN :

Vu l'arrêté du 31/07/2012 de Monsieur le Préfet de l'Oise, soumettant à enquête publique du 18/08/2012 au 15/10/2012 inclus, la demande présentée par la Société SPAT (Société Parisienne d'Aménagement de Terrains) en vue d'être autorisée à étendre l'exploitation d'un centre de stockage de déchets non dangereux à Saint-Maximin avec demande d'instauration de servitudes d'utilité publique et après un exposé aux Membres du Conseil Municipal, ce dernier émet un avis favorable, à la majorité de 7 voix pour et 2 abstentions sur ce dossier.

4- PAC (PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF) :

Le Conseil Municipal, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'article L.1331-7 du Code de la santé publique, dans sa version en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2012, Vu la délibération en date du 26/06/1981 relative à l'institution de la Participation pour raccordement à l'égout, Entendu le rapport de présentation, Considérant que : L'article 30 de la loi n° 2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, codifié à l'article L.1331-7 du Code de la santé publique, a créé la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012 en remplacement de la Participation pour raccordement à l'égout (PRE) qui est

Les réunions du Conseil Municipal

supprimée à compter de cette même date.

La PFAC est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau d'assainissement visée à l'article L.1331-1 du Code de la santé publique, c'est-à-dire les propriétaires d'immeubles d'habitation neufs, réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public, et les propriétaires d'immeubles d'habitation préexistants à la construction du réseau.

La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ces travaux d'extension ou d'aménagement génèrent des eaux usées supplémentaires.

Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

1.1 – La PFAC est instituée sur le territoire de la commune d'Apremont à compter du 1^{er} juillet 2012.

1.2 – La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles d'habitation dès lors que des eaux usées supplémentaires sont rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées, sauf si ces mêmes propriétaires sont redevables de la PRE au titre d'un permis de construire ou d'aménager correspondant à une demande déposée avant le 1^{er} juillet 2012.

1.3 – La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble à un réseau de collecte ancien ou nouveau, ou à la date d'achèvement de l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux usées supplémentaires.

1.4 – La PFAC est fixée à 500,00 € (cinq cents euros) tarif correspondant à la PRE.

Article 2 : Les permis de construire et d'aménager correspondant à des dossiers de demande complets déposés avant le 1^{er} juillet 2012 restent soumis au régime de la Participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise le maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5- CONVENTION AQUALIS :

Pour permettre aux enfants de l'école d'Apremont de se rendre au centre aquatique AQUALIS de l'Aire Cantilienne, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAS AQUALIS, gestionnaire de la piscine AQUALIS, pour l'année scolaire 2012/2013 qui s'étendra du 24 septembre 2012 au 14 juin 2013.

6- QUESTIONS DIVERSES :

* **Monsieur le Maire** informe le Conseil les points suivants :
- la Commune d'Apremont dans sa catégorie de 500 à 1000 inscrits a gagné le 1^{er} prix de la Marianne du Civisme

grâce à la participation électorale aux dernières élections.

- La Commune est classée 4^{ème} dans sa catégorie de 301 à 1 000 habitants pour le prix des villes et villages fleuris.

- Un nouveau commandant de compagnie est nommée à la brigade de Senlis.

- Le repas des Anciens aura lieu le dimanche 14 octobre où sera convié également le personnel communal.

- L'arbre de Noël aura lieu le dimanche 2 décembre 2012. Une réflexion est menée pour la proposition de spectacle.

- Le choix des entreprises pour la maîtrise d'oeuvre pour des travaux de voirie est en analyse.

* **Monsieur DIGNIAUX** précise que les travaux de remplacement des branchements en plomb se poursuivent. Il faudrait faire afficher par l'entreprise l'arrêté relatif aux travaux rue Pasteur. Il demande à ce que l'élagage le long du golf soit effectué ainsi que dans la rue Pasteur au niveau des numéros 20 ou 22.

* **Monsieur LOSSEL** précise que la haie Allée du Parc a été taillée correctement mais cependant pas en hauteur. Il faudrait également demander la taille de la haie au niveau du 20 Allée du Parc.

Il demande la possibilité :

- de repeindre les passages piétons. Ce travail sera effectué avant l'hiver.

- de compléter le sens interdit allée du Parc avec l'indication « sauf vélos ». Ceci étant très dangereux de circuler à vélo en sens interdit, ce panneau ne sera pas rajouté.

- d'effectuer un point sur les finances. Cette information sera apportée lors du prochain conseil.

- d'obtenir par mail en dehors des conseils les informations diverses concernant la vie de la commune. Monsieur le Maire lui précise que cela fait l'objet des Apremont-Infos et que nous le ferons par mail aux Conseillers.

- à Monsieur le Maire de lui rendre compte de la réunion sur la redevance incitative quant à la possibilité d'effectuer un seul passage par semaine. Monsieur le Maire lui répond qu'en principe et sous réserve d'un vote favorable en conseil communautaire, ce sera effectif au 1 janvier 2013. Il rapporte la demande de Monsieur Vergano intéressé par l'achat du garage communal.

Monsieur le Maire lui avait déjà répondu que ce dernier n'était pas à vendre pour le moment et qu'il était loué. Le Conseil est en accord avec cette réponse. Il souligne que l'accès de la Ferme à la Table Ronde sur les pistes cyclables est difficile, trop étroit.

* **Monsieur DECOSTER** insiste sur la mise en place d'une glace à l'angle du stop Allée du Parc/Rue de Saint-Maximin. Monsieur le Maire propose alors de mettre un stop également pour les gens sortant de l'Allée du Parc afin de résoudre ce manque de visibilité au stop.

* **Monsieur DOUCÉLIN** fait remarquer que venant de la D 1330 vers Apremont par la salle communale il y a plein de déchets sauvages en forêt. Monsieur le Maire contactera

l'unité Territoriale de Pont Sainte Maxence pour le nettoyage. Il se demande si la caméra salle de sports fonctionne car le voyant ne s'allume pas. Monsieur le Maire avertira la Société en charge de l'entretien.

Il précise que les remblais suite aux fouilles effectuées sont mal refaits, qu'il faudrait les faire contrôler par l'entreprise.

* **Monsieur BOUQUEAU** rapporte l'incident dû aux chiens qui ont mordu une personne et demande si la gendarmerie est intervenue. Monsieur le Maire confirme qu'un courrier a été envoyé aux propriétaires et se renseignera auprès de la gendarmerie des suites données.

Il déplore que des cerfs aient été dépecés derrière le cimetière et les restes laissés sur place.

Il signale également que deux lampadaires extérieurs à la salle de sports ne fonctionnent plus.

* **Monsieur KREMP** précise que les bacs posés rue Aristide Briand sont très bien. Il demande également que soit remis un panneau Place du 8 mai annonçant une voie sans issue.

* **Madame LAJEUNESSE** précise que l'emplacement du conteneur à verres était très sale cet été. Monsieur le Maire lui répond que nous avions un employé en vacances et un en arrêt maladie et qu'il était difficile de tout nettoyer. Elle souhaite arrêter la date du Télérthon afin de solliciter les Associations pour préparer le programme. Celui-ci aura lieu le vendredi 30 novembre et samedi 1^{er} décembre 2012. Elle demande également la date de mise en place du radar pédagogique. Nous n'avons pas eu de réponse pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.
Fait et délibéré, les jours, mois et an que-dessus, et ont les membres présents signé le registre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le treize décembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire et sur sa convocation.

ETAIENT PRÉSENTS : Gérard MANOUSSI, Jean CHAPPAZ, Patrick BOUQUEAU, Jean-Michel DIGNIAUX, Florence LAJEUNESSE, Wilfrid LOSSEL, Laurent DECOSTER, Delphine BARBET, Valérie DAUPLAY, Daniel DOUCÉLIN.

ABSENTS : Eric KREMP, Eric JACOB (pouvoir à G.MANOUSSI), Pierre JOUBERT, Jean-Louis COUSSY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Wilfrid LOSSEL.

1- COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 05 OCTOBRE 2012 :
Le compte rendu est accepté à l'unanimité des membres présents.

2- AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS :
Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n° 88-13 du 05 janvier 1988, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, à engager, liquider et mandater les investissements réalisés jusqu'au 31 mars 2013 et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent de la Commune et de l'eau/assainissement. Il s'engage en outre, à inscrire les dépenses correspondantes lors de l'adoption du budget primitif 2013.

3- DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2013 POUR LA TRANCHE CONDITIONNELLE 3 DES REMPLACEMENTS DES BRANCHEMENTS EN PLOMB :

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux la continuité du projet de remplacement des branchements en plomb dans toute la Commune. Ce projet réparti en 4 tranches (2010-2011-2012-2013) a démarré en 2010 et a été subventionné au titre de la DGE 2010 et 2011 et DETR 2012. La 4^{ème} et dernière tranche est envisagée en 2013.

30 branchements sont concernés

Devis : - SPAC	23 100,00 € H.T.
Lyonnaise	4 650,00 € H.T.
Total	27 750,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : - adopte ces travaux tels que défini ci-dessus, - accepte les devis, - sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2013.

4- CONVENTION RADAR PÉDAGOGIQUE :

Le Conseil Municipal avait sollicité le prêt d'un radar pédagogique auprès de la Direction Départementale des Territoires. La date envisagée du prêt est fixée au 1^{er} mars 2013. Il est donc nécessaire de signer une convention de prêt. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Les réunions du Conseil Municipal

5- DURÉE DE LA CONCESSION COLUMBARIUM :

Le Conseil Municipal, dans sa délibération N° 15/2012 avait fixé le tarif d'accès au columbarium comme suit : - Alvéoles cinéraire (25 ans renouvelables) pouvant accueillir deux cendriers : 1 500,00 €. Aussi Monsieur le Maire propose de changer la durée qui passerait de 25 ans renouvelables à 50 ans comme les concessions cimetièrre actuelles. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition avec effet rétroactif au 1er septembre 2012.

6- NUMÉROTATION RUE DE L'ÉGLISE :

Suite à la réhabilitation de logements rue de l'église, une copropriété a été instaurée comprenant 4 habitations. La numérotation proposée pour cette copropriété est la suivante : - 1 rue de l'église - 1bis rue de l'église - 3 rue de l'église - 3bis rue de l'église Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

7- ACHAT PARCELLE AB 200 : Pour permettre la régularisation d'un acte de vente au profit de la commune d'une parcelle cadastrée AB 200 transformée en trottoir et destinée à être une partie de la voirie suivant arrêté préfectoral du 05 septembre 1977 modifié le 02 octobre 1978, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cet achat à l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches notariales.

8- DÉCISIONS MODIFICATIVES :

Dépenses - Augmentation de Crédits
FONCTIONNEMENT

D 60612 : Energie-électricité	5 000,00 €
D 6232 : Fêtes et cérémonies	1 200,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 200,00 €
Recettes - Augmentation de crédits	
R 70311 : Concessions dans les cimetières	2 000,00 €
R 7067 : Redevance service périscolaire	900,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services	2 900,00 €
R 7411 : Dotation forfaitaire	3 300,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	3 300,00 €
Total	6 200,00 €

Cette décision fait l'objet de nouveaux crédits. Elle est acceptée à l'unanimité.

9- SURVEILLANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX

2013 : Monsieur le Maire propose au conseil de supprimer le passage de la société de surveillance en 2013 étant donné que des caméras de surveillance sont installées. Ceci permettra également une économie budgétaire. Le Conseil, à l'unanimité est d'accord.

10- TARIFICATIONS 2013 : Les tarifs communaux 2013 restent inchangés. Ils sont rappelés pour information.

SALLE COMMUNALE

APREMONTAIS	
Journée.....	190,00 €
Week-end.....	310,00 €
Caution ménage.....	100,00 €
Caution salle.....	310,00 €
EXTÉRIEURS	
Exposition/vente.....	1 100,00 €
Caution ménage.....	150,00 €
Caution salle.....	310,00 €

CONCESSIONS CIMETIÈRE

50 ans renouvelable.....	450,00 €
--------------------------	----------

CASE DE COLUMBARIUM

50 ans renouvelable.....	1 500,00 €
--------------------------	------------

ACCÈS AU JARDIN DU SOUVENIR

.....	100,00 €
-------	----------

RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

PAC.....	500,00 €
----------	----------

PRIX DE L'EAU

le m3.....	0,6073 €
------------	----------

11- PROJET D'EXTENSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE

A l'invitation de Monsieur le Maire, Monsieur Eric WOERTH, Président de la CCAC est venu au Conseil Municipal d'Apremont pour échanger avec nous sur le projet d'extension de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne. Après une déclaration sur les aspects juridiques, historiques, de fonctionnement et de représentativité, un tour de table a permis à chacun de s'exprimer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'article 35 de la loi modifiée du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales disposant qu'il est établi, dans chaque département, au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants, un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités existantes, Considérant que, lors de sa séance du 21 septembre 2012, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale n'a pas émis d'opposition au projet d'arrêté qui lui a été soumis pour avis, relatif à l'intégration des communes de la Chapelle-en-Serval, Mortefontaine, Orry-la-Ville et Plailly à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, Considérant que, par courrier en date du 21 septembre 2012, Monsieur le Préfet a fait part de son intention aux collectivités concernées de proposer,

par arrêté, le rattachement des communes de Mortefontaine, Plailly, La Chapelle-en-Serval et Orry-la-Ville à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, Considérant que ce projet d'arrêté a été soumis au Conseil Communautaire qui a émis, à la majorité de (10 voix pour, 1 abstention et 3 contre), un avis favorable, Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité de 09 voix pour et deux abstentions : - émet un avis favorable sur l'adhésion des communes de La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine, Orry-la-Ville et Plailly.

12- QUESTIONS DIVERSES :

* **Monsieur le Maire** fait part des remerciements de la Gymnastique Volontaire pour le versement de la subvention 2012. - Il informe que la Commune a reçu le 4ème prix des Villes et Villages fleuris avec la remise d'un rosier grimpant installé dans la cour de la mairie et d'une photographie accompagnée d'un diplôme affichés en mairie. - Il précise que la remise du chèque du Téléthon se fera à Apremont le vendredi 21 décembre 2012 à 19h00 à la salle communale.

* **Monsieur Lossel** fait remarquer que l'élagage le long de la route du Golf a été commencé mais non terminé. Un courrier sera adressé à l'unité de Pont Sainte Maxence. Il est demandé à nouveau la mise en place d'une glace à l'angle du stop Allée du Parc/Rue de Saint-Maximin. Monsieur le Maire avait proposé la mise en place d'un stop pour les gens sortant de l'Allée du Parc afin de résoudre ce manque de visibilité

* **Monsieur Decoster** propose la mise en place d'un stop à l'angle de la rue du Calvaire pour les gens venant du Golf au lieu du cédez le passage actuel. Il souhaiterait que soit mis en place un bac à fleurs comme dans la rue Aristide Briand mais dans la rue de Verneuil et rue de Saint-Maximin. Cela sera étudié lors du marché voirie. Il demande également la possibilité d'effectuer d'autres contrôles de gendarmerie pour la vitesse. Monsieur le Maire propose la venue du Lieutenant lors d'un prochain conseil ou lors d'une réunion de travail pour en parler. * Madame Barbet précise qu'à ce jour un poney du polo club était passé derrière la barrière rue de Verneuil.

* **Monsieur Doucelin** demande à ce que les chasseurs signalent leur présence notamment en forêt au-dessus de la Pommeraie et qu'ils précisent leurs jours de chasse en mairie. Il remet une liste de dysfonctionnement repéré à la salle communale.

* **Madame Lajeunesse** rapporte que les gens rue Pasteur ont fait preuve d'incivilité lors des travaux quant au stationnement non respecté ce qui a engendré des problèmes surtout avec les cars scolaires qui ne pouvaient pas passer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15. Fait et délibéré, les jours, mois et an que-dessus, et ont les membres présents signé le registre.



Présentation de l'Aire Cantilienne

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUJOURD'HUI

Projet d'extension de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne | 7

Le territoire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

Les principes fondateurs

La CCAC a été créée en décembre 1994. Il n'existait pas de groupement significatif préexistant à la communauté de communes comme c'est parfois le cas. Les orientations données à la communauté de communes depuis 1995 se sont voulues fédératrices sur des compétences de gestion commune (services incendie - collège) ou d'intérêt commun (Développement économique/Activité hippique - Environnement).

C'est aussi un outil de développement capable de réaliser des équipements d'intérêt communautaire, telle que la piscine Aqualis par exemple, ou les voies de circulation douce. Enfin, c'est une structure qui cherche à réaliser des projets qu'une commune seule ne pourrait réaliser, faute de moyens ou de pertinence.

Evolution de la population dans les communes de l'Aire Cantilienne

	1994*	1999	2012	à partir de 2013
Apremont	862	835	748	748
Avilly-Saint-Léonard	1 028	985	1 016	1 016
Chantilly	11 341	11 200	11 181	11 181
Coye-la-Forêt	3 199	3 743	3 986	3 986
Gouvieux	-	9 762	9 840	9 840
Lamorlaye	7 709	8 281	9 586	9 586
La Chapelle-en-Serval	-	-	-	2 866
Mortefontaine	-	-	-	922
Orry-La-Ville	-	-	-	3 515
Plailly	-	-	-	1 729
Vineuil-Saint-Firmin	1 441	1 498	1 503	1 503
TOTAL	25 380	36 304	37 860	46 892

* : chiffre du recensement de 1990 / Source : INSEE, chiffre du recensement de 1990, 1999 et 2002 (population totale).

Evolution territoriale de la CCAC

1994

Création de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC)
6 communes

1999

Adhésion de la Commune de Gouvieux à la CCAC
7 communes

2013 - 2014

Adhésion des communes de la Chapelle-en-Serval, Mortefontaine, Orry-la-Ville, Plailly
11 communes

Projet d'extension de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne | 9

Le conseil communautaire, les commissions et groupe de travail

Le conseil communautaire est composé de 28 membres : 4 représentants par commune (2 titulaires, 2 suppléants).

Lors de la création, il a été décidé que chaque commune, quelle que soit sa taille, aurait le même nombre de représentants. Le principe est inscrit dans les statuts.

Présidence de la communauté de communes

Claude **CHARPENTIER**
1^{er} Vice-président
Conseiller municipal de Chantilly

Didier **GARNIER**
2^{ème} Vice-président
Maire de Lamorlaye

Claude **CAQUELARD**
3^{ème} Vice-président
1^{er} adjoint au maire de Gouvieux

Gérard **MANOUSSI**
Vice-président
Maire d'Apremont

Eric **WOERTH**
Président
Maire de Chantilly

Le conseil communautaire s'appuie sur le bureau de la communauté de communes pour assurer le bon fonctionnement de la structure et préparer les décisions politiques qui permettent de faire vivre les projets en cours de réalisation et d'en initier de nouveaux.

Le bureau est composé du Président, Eric WOERTH, des maires des communes et des vice-Présidents (pour ceux qui ne sont pas maires).

- Claude CHARPENTIER, 1^{er} Vice-président, chargé des finances.
- Didier GARNIER, 2^{ème} Vice-président, chargé du Développement économique et des activités hippiques.
- Claude CAQUELARD, 3^{ème} Vice-président, chargé des travaux et du transport.
- Gérard MANOUSSI, 4^{ème} Vice-président, chargé de l'information et à la communication.

10 | Projet d'extension de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

Commissions et groupes de travail

Les différentes commissions de la CCAC se réunissent autant que nécessaire afin :

- D'assurer le fonctionnement « administratif »,
- De suivre les projets en cours de réalisation,
- De gérer les infrastructures et/ou services communautaires,
- De réfléchir aux nouveaux projets.

Les commissions sont les suivantes :

- Finances, présidée par Claude CHARPENTIER.
- Développement économique et Activités hippiques, présidée par Didier GARNIER.
- Transport, présidée par Claude CAQUELARD.
- Projets, présidée par Gérard MANOUSSI.
- Travaux, présidée par Claude CAQUELARD.
- Information et Communication, présidée par Gérard MANOUSSI.
- Appel d'offre/Achat, présidée par Philippe VERNIER.
- Infrastructures, présidée par Claude CAQUELARD.

Chaque commission est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de chaque commune.

Le comité de gestion du RAM : il suit le marché de gestion du service de Relais d'Assistants Maternelles, valide les orientations et axes de travail des animatrices de la maison du RAM (cf. page 22).

Le comité de gestion de la piscine Aqualis : il suit et contrôle la délégation de service public pour la gestion de la piscine Aqualis et valide les plans pluri-annuel d'investissements.

Le groupe de travail « crèches intercommunales » : il a été créé afin de mener une réflexion sur la création de crèches intercommunales à proximité des gares.

Le groupe de travail « mutualisation » : mis en place en septembre 2012, il est chargé d'étudier la mutualisation des moyens entre les communes de la CCAC, notamment la mutualisation des moyens « techniques » des communes (cf page 31).

Le conseil communautaire, les commissions et groupes de travail

Ressources humaines

Le personnel administratif de la CCAC s'organise au sein d'une équipe « resserrée » et efficace, composée de 7 personnes :

- Direction générale des services : Benoît MOREL.
- Administration générale et communication : Marie VERRIER.
- Finances et comptabilité : Yannick MODRZEJEWSKI et Estelle de PREESTER.
- Equipements et infrastructures : Christian BOURDARIE.
- Environnement : Morgan POUPINET et Julie LENEUTRE.

Les frais de personnel constituent donc une dépense très faible dans la globalité du budget (à peine 7,60 € par habitant alors que la moyenne nationale est de 60 € par habitant), et représentent à peine plus de 3% des charges (contre une moyenne nationale de 29,7%).

Partenaires et syndicats

- La CCAC est membre des organismes et syndicats suivants :
- Le SMVO (syndicat pour le traitement des déchets),
 - Oise Sud Initiative (plateforme de prêt aux entrepreneurs),
 - La MIEF (Mission locale et maison de l'emploi et de la formation),
 - Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours),
 - Les Syndicats des collèges,
 - Le GIP «Initiative pour un développement durable de Chantilly» (gestion de l'Hippodrome).



Les services administratifs de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne se situent au 73 rue du Connétable à Chantilly.

Par ailleurs, la CCAC dispose aussi de locaux dédiés au service de la maison du «RAM», situés place Nûmbrecht à Gouvieux.

Projet d'extension de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne | 11

Présentation de l'Aire Cantilienne



Les compétences

Les compétences obligatoires

Aménagement de l'espace

Réflexions et études en commun à propos de toute question ayant trait à l'aménagement du territoire (à l'exclusion des PLU et du SCOT) concernant la population de l'Aire Cantilienne et touchant géographiquement au moins 4 territoires communaux.

Transport public intercommunal

Étude, réalisation et gestion d'un réseau de transport interurbain.

Développement économique

Dans le cadre de cette compétence, la CCAC exerce les missions suivantes :

- Etude et mise en place d'une maison de l'emploi et de la formation.
- Promotion globale de l'Aire Cantilienne :
 - Toutes actions de communication d'animation, d'information et de formation à caractère intercommunal, qui s'avèreraient justifiées et bénéfiques aux entreprises de l'Aire Cantilienne, à l'exception des opérations d'ordre strictement communal.
 - Coordination des animations en matière de tourisme sur le territoire de l'Aire Cantilienne à l'exception des actions strictement communales (la taxe de séjour reste de compétence communale).
- Activité hippique : gestion, développement d'équipements et promotion de l'activité hippique.

Les compétences optionnelles

Environnement

- Collecte et traitement des ordures ménagères comprenant la mise en place de nouveaux modes de collectes sélectives, de tri et de valorisation des déchets ménagers.
- Concertation et études sur toute question ayant trait à la protection et à la mise en valeur de l'environnement concernant la population de l'Aire Cantilienne et touchant géographiquement au moins 4 territoires communaux. Ces études doivent se faire en cohérence avec le « Parc naturel régional – Oise Pays de France ».

Autres attributions

Équipement.

- Participation financière à la gestion des collèges et leurs équipements dans le respect des compétences du Conseil général de l'Oise.

- Participation financière à la gestion des centres de secours et lutte contre l'incendie au travers du SDIS.

- Etude, réalisation et gestion de tout équipement sportif, culturel touristique et tout autre équipement dont la capacité d'accueil excède les seuls besoins de la commune d'implantation inscrit dans les orientations de la communauté de communes.

- Création, aménagement et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune de Gouvieux, en conformité avec la localisation et le règlement intérieur adopté.

- Etude, installation et maintenance de matériel de vidéosurveillance sur le territoire des communes de moins de 5 000 habitants.

En 2011, les travaux d'installation ont été réalisés sur la commune d'Avilly-Saint-Léonard. Les communes d'Apremont, Coye-la-Forêt et Vineuil-Saint-Firmin ont également été dotées d'un système de vidéo-protection en 2012.

Eau et Assainissement.

Étude technique et financière de faisabilité du transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

Habitat – Logement.

Réflexions et études sur les questions liées à l'habitat et à la politique du logement sur le territoire de l'Aire Cantilienne.

Petite enfance.

Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles intercommunal.

En 2012, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a lancé une réflexion pour la création de crèches intercommunales à proximité des gares de son territoire.

12 | Projet d'extension de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

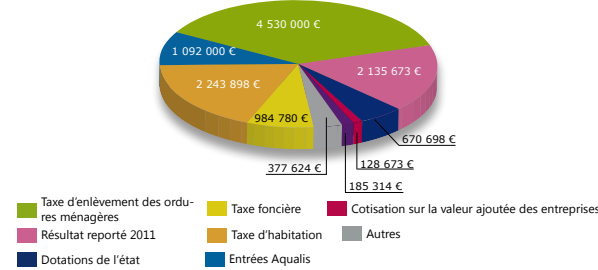


Le budget intercommunal

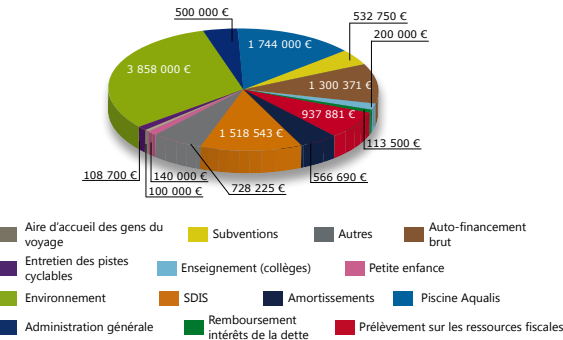
La communauté de communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doté d'une fiscalité propre, dite additionnelle, qui s'ajoute donc, à la fiscalité des communes. Le budget et les finances de la CCAC sont suivis par la commission des finances présidée par Claude Charpentier (Chantilly), 1^{er} Vice-Président de la CCAC.

Budget de fonctionnement 2012

Recettes de fonctionnement : 12 348 660 €

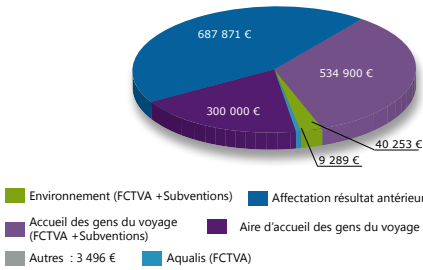


Dépenses de fonctionnement : 12 348 660 €

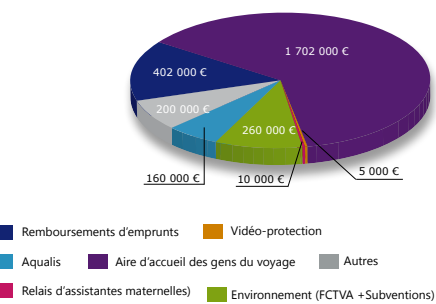


Budget d'investissement 2012

Recettes d'investissement : 1 575 810 €



Dépenses d'investissement : 2 739 000 €



Projet d'extension de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne | 13



La fiscalité et les dotations intercommunales

Les taux d'imposition

CCAC	2010	2011	2012
T.H.	1.50 %	2.77 %	2.77 %
T.F.P.B.	1.84 %	1.84 %	1.84 %
T.F.P.B.N.	3.45 %	3.62 %	3.62 %
CFE*		2.93 %	2.93 %
Produit (€) fiscalité	2 529 335	3 532 283	3 542 665
TEOM	8.59 %	8.59 %	8.59 %
Produit (€) TEOM	4 339 989	4 450 955	4 530 000
Produit TOTAL	6 869 324	7 983 238	8 072 665

T.H. : Taxe d'habitation
T.F.P.B. : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
T.F.P.B.N. : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
CFE : Contribution Foncière des Entreprises

Le montant des 4 taxes représente en 2012 34,74% des recettes réelles de fonctionnement. En complément de la CFE, la CCAC perçoit aussi la CVAE, dont le montant pour 2012 est estimé à 135 873 €.

Les dotations de l'Etat

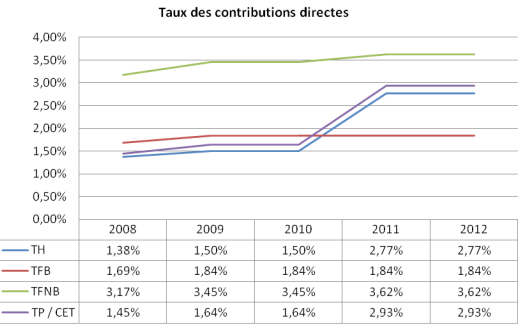
Depuis 2004, le versement de la Dotation Globale de Fonctionnement par l'Etat se décompose en deux parts distinctes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation des EPCI.

En 2012, le montant total réel pour l'Aire Cantilienne est de 627 845 euros.

Une fiscalité mesurée

L'Aire Cantilienne exerce une pression fiscale très mesurée sur ses administrés et ne fait évoluer la fiscalité qu'en fonction de l'évolution de ses compétences ou de la création d'un équipement communautaire. Il est important de préciser que la CCAC applique des taux d'imposition nettement inférieurs à la moyenne nationale et que ces taux n'ont pas évolué depuis 2009.

Une fiscalité «stable»



Ce qui pourrait faire penser à une augmentation des taux en 2011, n'est rien d'autre que l'effet de « rebasage des taux » lié au transfert de l'ex TH départementale, à la disparition de la TP et à la création de la Contribution Economique des Entreprises (CET). L'augmentation du produit fiscal est uniquement le résultat de l'évolution des bases.

Depuis 2011, la CCAC contribue au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) qui découle du transfert de la taxe d'habitation départementale vers les collectivités. Le montant arrêté pour 2012 est de 915 122€uros.

14 | Projet d'extension de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

Le Tambour - Bulletin municipal 2013 - Numéro 52

Conception réalisation :

DonCameleon - Horarius (Chantilly) - 09 53 83 46 09

Directeur de la publication : Gérard Manoussi

Rédacteur en chef : Patrick Bouqueau

Tirage 400 exemplaires



En cas d'urgence & numéros utiles

SAPEURS-POMPIERS

Urgences (*centre de traitement de l'alerte*)
..... 112

SMUR.....03 44 61 65 15

GENDARMERIE.....03 44 28 47 17

CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL
Avenue Paul Rougé03 44 21 70 00

AMBULANCES SENLISIENNES
.....03 44 60 98 24

SOS 60 SENLIS AMBULANCES
.....03 44 60 00 40

SOS MÉDECIN03 44 66 44 66

GAZ - ELECTRICITÉ
26, rue des cascades
60634 Chantilly0 801 247 591

Dépannage Electricité.....0 810 333 080

Dépannage Gaz.....0 810 433 080

Eau0810 886 886

EMPLOI - FORMATION
PÔLE EMPLOI :
Agence locale Pablo Picasso
60100 Creil 3949

MIEF / MISSION LOCALE
MAISON DE L'EMPLOI
Rue de la Gare
60300 Senlis03 44 31 91 02

1, av. du Général de Gaulle
60500 Chantilly03 44 56 82 05

14 rue J.-J. Rousseau
60800 Crépy-en-Valois.....03 44 59 44 00

SANTÉ
Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Rue Ribot - BP 201
60313 Creil Cedex 36 46

CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES
2, rue Ch. Duguet
60832 Creil cedex0820 25 60 20